

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 SEPTEMBRE 2009

Sous la présidence de : M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER.

Membres absents excusés : Mme et M. Denise EHRHARD qui a donné procuration à Christophe SCHIMPF et Jean-Michel STEPHAN qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER.

Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée pour cette rentrée 2009/2010. Il espère que tous ont passé d'agréables vacances.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les comptes rendus des réunions des 1^{er} et 29 juillet 2009. Il rappelle que l'adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} juillet avait été reportée en raison de l'absence d'un certain nombre de conseillers municipaux à la réunion du 29 juillet 2009.

M. Jean-Laurent VONAU intervient d'une part au sujet de la formulation dans les comptes rendus, et notamment l'emploi du mot « municipalité » dans la convention avec l'hôtel restaurant. Il estime que ce n'est pas la municipalité qui souhaite édifier un hôtel, mais que c'est le Maire qui propose et le conseil municipal qui approuve ; d'autre part il cherche à comprendre pourquoi l'urgence d'une réunion du conseil municipal le 29 juillet alors que dans le compte rendu du 1^{er} juillet 2009 il était marqué que la prochaine réunion du conseil municipal aurait lieu le 2 septembre 2009.

Le Maire répond qu'en France l'exécutif et le législatif ne sont pas partagés, exception faite de la Corse. Dans son esprit la municipalité signifie l'exécutif municipal qui est dans une commune le Maire et les Adjointes. En ce qui concerne la réunion du conseil municipal du 29 juillet 2009, la décision urgente à prendre était la reconduction du contrat du directeur de La Saline à compter du 18 août 2009.

Suite à cette intervention, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) pour le compte rendu du 1^{er} juillet 2009 et moins 2 abstentions (Christophe SCHIMPF et Jean-Laurent VONAU) pour le compte rendu du 29 juillet 2009, approuve les comptes rendus des réunions du conseil municipal des 1^{er} et 29 juillet 2009.

30.07.2009

– réunion de la commission d'urbanisme pour l'élaboration du PLU avec visite de l'ensemble du ban de Soultz-sous-Forêts à vélo, avec les responsables du SDAU et du Bureau d'Etudes

31.07.2009

– rencontre avec les responsables des Bureaux BEREST pour un point général sur les dossiers de voirie en cours

01.08.2009

- réunion de la commission fleurissement et illumination

Les membres de la commission ont parcouru les rues de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller à la recherche des lauréats pour le concours local de fleurissement. Ernest ROTT, Président de la commission, informe les membres du conseil municipal de la proposition de classement retenue :

SOULTZ SOUS FORETS

- 1^{er} prix : M. et Mme LINCK Gérard – 12. rue du Frohnacker
- 2^e prix : M. et Mme SCHIMPF Eric – 51, rue de Lobsann
- 3^e prix : Mme SCHMITT Yvette – 24, rue de la Dîme
- 4^e prix : M. et Mme KLEIN Didier – 18a, rue de Pechelbronn
- 4^e prix ex-aequo : M. et Mme SCHMITT Jacky – 20, rue Kupfersmatt
- 6^e prix : Mme GRUNER Alice - 7, rue de l'Abbé Fischer
- 7^e prix : M. et Mme Christian GRIES - 5, rue des Barons de Fleckenstein
- 8^e prix : M. et Mme HUTT Edouard – 10, rue de la Gare
- 9^e prix : M. et Mme HAUSHALTER Michel – 4, chemin du Sel

HOHWILLER

- M. et Mme BOSSERT Freddy – 37, rue Principale hors concours
- 1^{er} prix : M. et Mme CULLMANN Christian - 42, rue Principale
- 2^e prix : M. et Mme STUDY André – 2, rue Kleinfeld
- 3^e prix : M. et Mme PHILIPPS Ernest - 18, rue de Reimerswiller
- 4^e prix : M. et Mme BOSSERT Benjamin – 40, rue Principale
- 5^e prix : M. et Mme SCHINI Christophe -12, rue de Reimerswiller
- 6^e prix : M. et Mme SCHNEIDER Antoine - 4, rue de Betschdorf
- 7^e prix : M. et Mme MEINHARDT - 2, rue des Jeunes Vignes
- 7^e prix ex-aequo : M. et Mme BOSSERT Werner – 30, rue Principale
- 9^e prix : M. et Mme WURSTER Albert – 44, rue Principale
- 10^e prix : M. et Mme GORGUS Jean Georges - 48, rue Principale

Le Maire fait remarquer qu'à Soultz-sous-Forêts il n'y a que 9 prix pour le fleurissement car il est très difficile d'honorer 10 lauréats, le fleurissement des particuliers étant en très nette régression ; par contre pour Hohwiller le fleurissement est, heureusement, toujours très important et il est difficile de départager les lauréats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la classification proposée.

Ernest ROTT informe également que la commune associée de Hohwiller a obtenu le 2^e prix départemental pour le fleurissement des 3 places du village

03.08.2009

- rencontre avec le promoteur de l'hôtel restaurant avant achat définitif du terrain

04.08.2009

- tirage au sort public pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2010. Personnes tirées au sort : FINANTZ-FRANK Véronique, HAUCK-GILLIG Emmy, KLEIN René, RYEMBAULT Céline, UNGERER Daniel et PINTO Yves

05.08.2009

- réunion de coordination des travaux de voirie 2009 pour la maîtrise d'ouvrage déléguée avec M. Philippe SCHNEIDER, responsable du centre technique de Wissembourg et en présence des responsables des Bureaux BEREST : le contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée a été discuté et négocié
- réunion avec les responsables des bureaux BEREST concernant l'avenant du contrat de maîtrise d'œuvre : le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite que les Bureaux BEREST assurent la maîtrise d'œuvre pour tous les travaux d'aménagement routes et voies de circulation ; pour tout aménagement autre un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre sera fait

06.08.2009

- rencontre avec Cécile WESTERMANN, professeur de danse de Wissembourg
- rencontre avec Henri HEY au sujet d'un problème d'accès aux boîtes aux lettres : cette opération émane de la part de la Poste qui demande la mise en place des boîtes aux lettres en limite de voie publique ; le Maire a demandé à La Poste le recensement de toutes les boîtes aux lettres concernées pour avoir une vision d'ensemble de tous les cas dans la commune

12.08.2009

- rencontre avec l'architecte pour le projet d'hôtel restaurant : des sondages de sol seront faits pour déterminer la meilleure implantation de la construction sur le terrain

–

13.08.2009

- réunion avec le CAUE pour la restructuration du bloc scolaire ; la prochaine réunion avec les utilisateurs est programmée le mercredi 9 septembre 2009 à 9 h 30 à la mairie
- signature de l'acte d'achat du terrain DANGLER rue de la Bergerie suite à la préemption
- réunion de concertation en compagnie du directeur de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin, dans le cadre d'une étude sur le Seltzbach

19.08.2009

- réunion de la commission de sélection des offres pour l'ouverture des plis pour les travaux de réhabilitation de la maison des associations

25.08.2008

- passage du jury national de fleurissement à Hohwiller, commune classée 4 fleurs

27.08.2009

- formation pour la manipulation des extincteurs et l'évacuation de La Saline

29-30-31.08.2009

- kirwe à Soultz-sous-Forêts avec attractions et manifestations

30.08.2009

- courses cyclistes de Soultz-sous-Forêts et championnat d'Alsace Master

01.09.2009

- réunion de la commission de sélection des offres
- réunion de la commission des projets et travaux

2. PROJETS ET TRAVAUX

→ Maîtrise d'œuvre église catholique

Le Maire informe le conseil municipal, que suite à la décision du 1^{er} juillet 2009, une mise en concurrence a été lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux extérieurs de l'église catholique. Le coût prévisionnel des travaux, suite à l'établissement du diagnostic programmation, est estimé à 395 000 € HT.

Sur les 7 architectes consultés, 4 ont fait parvenir une offre. Le Maire fait part du résultat de la consultation :

- Arnold HAIBACH/Niederbronn-les-Bains : taux d'honoraires 8 %, équivalant à 31 600 € HT (37 793,60 € TTC)

- Michel BURLET-PLAN/Rosheim : taux d'honoraires 13,70 %, équivalant à 54 115 € HT (64 721,54 € TTC)

- Fabien MICHEL/Strasbourg : taux d'honoraires 10 %, équivalant à 39 500 € HT (47 242,00 € TTC)

- Jean-Christophe BRUA/Strasbourg : taux d'honoraires 9,50 %, équivalant à 37 525 € HT (44 879,90 € TTC).

La commission de sélection des offres s'est réunie le 1^{er} septembre 2009 et a analysé les différentes offres. Elle a demandé une vérification complémentaire de la composition des taux qui diffère d'un soumissionnaire à l'autre pour les trois meilleures offres de prix et le report de la décision en conseil municipal. Le Maire a revérifié la cohérence de cette décomposition avec les soumissionnaires concernés (HAIBACH, MICHEL, BRUA) et propose de retenir M. Arnold HAIBACH de Niederbronn-les-Bains pour un taux d'honoraires de 8 %. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la maîtrise d'œuvre des travaux extérieurs de l'église catholique à M. Arnold HAIBACH de Niederbronn-les-Bains et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

→ Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue de l'Eglise Protestante de Soultz-sous-Forêts

Le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence a également été lancée pour la maîtrise d'œuvre de l'orgue de l'église protestante dont les travaux de restauration sont estimés à 250 000 € HT.

Sur les six maîtres d'œuvre agréés par l'Etat pour la restauration des orgues consultés, un seul a répondu ; il s'agit de M. Christian LUTZ de Dangolsheim avec un taux d'honoraires de 5 % ce qui correspond à un montant de 12 500 € HT (14 950 € TTC).

La commission de sélection des offres, réunie le 1^{er} septembre 2009, propose de retenir M. Christian LUTZ.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts à M. Christian LUTZ de Dangolsheim et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

→ Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2009/2011

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec les Bureaux BEREST d'Illkirch-Graffenstaden pour l'ensemble des travaux de voirie pour la période 2009/2011 ainsi que pour l'aménagement des abords du terrain de football et de la gare. Il souhaite diversifier les intervenants et soustraire du contrat de maîtrise d'œuvre les aménagements des abords du terrain de football et de la gare, ceci en

concertation avec le maître d'œuvre, et soumet au conseil municipal un avenant ayant pour objet :

- d'enlever de la mission de maîtrise d'œuvre les travaux d'aménagement des abords du terrain de football et des abords de la gare estimés à 325 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre – 22 100 € HT), afin de centrer le contrat sur les seuls travaux de voirie (routes, pistes cyclables et trottoirs)

- d'inclure dans la mission de maîtrise d'œuvre une mission complémentaire qui porte sur les travaux de la voirie départementale de la rue Frohnacker dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général en faveur de la commune de Soultz-sous-Forêts. Ce point n'était pas prévu dans le marché initial (honoraires 231 790 € HT x 5 % = 11 589,50 € HT).

Du fait de cet avenant d'un montant de – 10 510,50 € HT (différence entre – 22 100 € et + 11 589,50 € HT), le marché de maîtrise d'œuvre est porté de 101 660 € HT à 91 149,50 € HT (109 014,80 € TTC).

La commission de sélection des offres réunie le 1^{er} septembre 2009, propose au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire et après délibération, à l'unanimité, approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2009/2011 d'un montant de – 10 510,50 € HT (- 12 570,56 € TTC) et autorise le Maire à le signer avec les Bureaux BEREST - Illkirch Graffenstaden.

→ **Mise en sécurité routière de la rue de Seltz**

Le Maire informe le conseil municipal que la réunion de concertation avec les riverains de la rue de Seltz a mis en lumière la nécessité de faire une étude globale des différentes circulations dans cette rue avec une focalisation sur le problème de la sécurité routière. Suite à la demande faite auprès des Bureaux BEREST, ceux-ci proposent de réaliser cette étude de mise en sécurité routière pour un montant de 3 800 € HT (4 544,80 € TTC), comprenant :

- la mise en place d'une piste cyclable
- la sécurisation de la traversée au niveau du collège, de la rue Louis-Philippe Kamm et du monument aux morts
- la délimitation des parkings
- la mise en place de systèmes réducteurs de vitesse avec présentation de variantes
- la présentation de l'ensemble sur plans et sur support informatique en cas de concertation avec les riverains.

La commission de sélection des offres réunie le 1^{er} septembre 2009 est favorable à cette étude et propose au conseil municipal de l'approuver.

Jean-Laurent VONAU estime que le problème de circulation n'est pas simple vu que les véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse et qu'un nombre impressionnant de poids lourds circulent dans la commune. Il rappelle également ses diverses interventions pour mettre en place un schéma de déviation du trafic dans le cadre du PLU qui devrait être débattu en conseil municipal.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette étude de mise en sécurité de la rue de Seltz.

Le conseil municipal, après délibération, est favorable à la réalisation d'une étude de mise en sécurité routière de la rue de Seltz par les Bureaux BEREST – Illkirch-

Graffenstaden pour un montant de 3 800 € HT (4 544,80 € TTC). Les résultats de l'étude devront être transmis dans les 2 mois.

→ **Maison des Associations – Réhabilitation de 4 salles de musique**

Le Maire informe le conseil municipal que la commission de sélection des offres s'est réunie le 19 août 2009 pour procéder à l'ouverture des plis et le 1^{er} septembre 2009 pour l'attribution des lots suite à la vérification des offres par M. HAIBACH, architecte. Il fait part au conseil municipal du résultat de la consultation :

TRAVAUX	ESTIMATION TTC	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE TTC
Lot 1 - Désamiantage	20 000 €	HAAR DESAMIANTAGE Haguenau	17 021,11 €
Lot 2 – Electricité	10 000 €	LAEUFFER Soultz-sous-Forêts	7 380,52 €
Lot 3 – Chauffage	6 000 €	STOLTZ Micaël Lampertsloch	3 711,79 €
Lot 4 – Plâtrerie Faux Plafonds	40 000 €	GASSER Patrick Niedermodern	38 235,86 €
Lot 5 – Menuiserie	15 000 €	GRASSER/Haguenau	8 833,42 €
Lot 6 – Revêtements de sol	30 000 €	SOCOBRI/Saverne	20 272,80 €
Lot 7 – Peinture intérieure	17 000 €	BUCHERT/Lampertsloch	10 593,03 €
Lot 8 – Stores d'occultation	7 000 €	MAISON ET AMBIANCE Haguenau	3 298,39 €
Lot 9 – Mobilier	16 000 €	Ce lot sera reconsulté de manière restreinte	--

Le Maire précise également que toutes les entreprises retenues sont à la fois moins disantes et mieux disantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces marchés et autorise le Maire à les signer avec les différentes entreprises.

→ **Entrée de ville rue de Strasbourg**

Le Maire informe l'assemblée que suite à différentes consultations avec les riverains, il propose de réaliser les travaux d'entrée de ville rue de Strasbourg sur la base de trottoirs de 1,40 m pour éviter de perturber l'agencement actuel de la rue. Cet aménagement ne couvrira pas l'ensemble du domaine public comme c'est le cas dans l'ensemble de la rue, car les riverains empiètent sur le domaine public, sauf devant la propriété CHRIST où les trottoirs seront réalisés jusqu'à la clôture. L'ensemble de ces travaux est estimé à 14 690 € HT, soit 17 569,24 € TTC.

Les riverains souhaiteraient également un aménagement de sécurité sur la chaussée de type chicane pour ralentir la circulation ; un aménagement de ce type est estimé à 3 000 € HT.

A la question d'Alfred SCHMITT demandant ce qu'il adviendra de l'ancienne gendarmerie, le Maire répond que cela ne concerne pas directement le problème d'entrée de ville.

Jean-Laurent VONAU estime qu'une seule chicane à l'entrée de l'agglomération rue de Strasbourg n'est pas la bonne solution, vu que la chaussée est très large et que les voitures accélèrent après.

Après discussion, c'est la mise en place de radars permanents avec enregistreurs qui est retenue par l'assemblée pour assurer un premier niveau de sécurité routière, et ceci aux principales entrées de ville. Le dispositif pourra ensuite être progressivement renforcé en fonction de l'évolution du comportement des usagers.

Le Maire propose donc au conseil municipal de faire effectuer les travaux d'entrée de ville route de Strasbourg pour un montant de 14 690 € HT et de mettre en place des radars permanents avec enregistreurs aux entrées de ville route de Strasbourg, route de Seltz et rue du Docteur Deutsch.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition. Il approuve l'avant-projet présenté et demande au Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

→ **Chauffage église protestante**

Le Maire informe le conseil municipal que le remplacement du chauffage de l'église protestante n'était pas prévu dans le contrat de territoire. De ce fait, l'attribution d'une subvention pour ces travaux devra être demandé par le biais de M. Jean-Laurent VONAU, Conseiller Général du canton de Soultz-sous-Forêts.

Pour information : les travaux de désamiantage de la chaufferie de l'église protestante seront effectués la semaine prochaine (semaine 37).

→ **Informations sur la voirie rue Frohnacker et la piste cyclable rue Frohnacker/rue de Seltz**

Le Maire rappelle que les 2 opérations ont été présentées aux riverains et qu'un recueil de doléances avait été mis en place à la mairie de Soultz-sous-Forêts pour permettre aux riverains de la rue Frohnacker de se prononcer sur l'aménagement de leur rue. Il en ressort un déficit de parkings sur la première partie de la rue. Certains riverains ont également mis en garde sur le problème d'absence de fondations pour certains immeubles anciens de cette rue.

Les travaux de la piste cyclable rue Frohnacker/rue de Seltz seront entrepris après les résultats de l'étude de sécurité rue de Seltz.

3. AFFAIRES FINANCIERES

→ **Convention avec le ciné club de Wissembourg**

Le Maire informe le conseil municipal que le ciné club de Wissembourg loue le théâtre Michel Deutsch du relais culturel La Saline pour la projection de films dans le cadre des activités « Ciné regards » et « école et cinéma », ainsi que lors du festival « Augenblick ». Une convention est établie annuellement entre la Ville de Soultz-sous-Forêts et le ciné club de Wissembourg qui définit les obligations des 2 parties comme suit :

La Ville de Soultz-sous-Forêts

- met à disposition le théâtre Michel Deutsch, les matériels de projection et le projectionniste
- contracte les assurances nécessaires à la protection des publics et des matériels
- prend en charge la logistique et l'entretien des matériels et des locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité

Le ciné club de Wissembourg

- prend en charge les frais financiers concernant la location des films, les transports et toute la logistique et l'entretien nécessaire au fonctionnement de l'activité,

- gère la mise en place et les tâches du projectionniste liées à la réception des films, au montage, projection et démontage du film, à la sécurité des biens et des personnes
- se charge du suivi de la programmation, de l'animation et de la publicité des séances
- contribue par la présence de ses membres au bon fonctionnement de l'activité au moment des séances.

Il propose de maintenir, pour l'année scolaire 2009/2010, les tarifs de location appliqués lors de l'année scolaire écoulée, à savoir :

- ciné regards : 220 €/séance
- école et cinéma : 140 €/demi-journée
- festival « Augenblick » 220 €/séance.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention avec le ciné club de Wissembourg pour l'année scolaire 2009/2010. La durée de validité de la convention est fixée à un an, à compter du 1^{er} octobre 2009.

→ Ecole de musique municipale

- **tarifs trimestriels année scolaire 2009/2010**

Le Maire propose à l'assemblée de maintenir les tarifs appliqués lors de l'année scolaire 2008/2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et fixe les tarifs trimestriels de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2009/2010 comme suit :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument	138 €	156 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes)	29 €	36 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

- **création d'emplois d'assistants d'enseignement artistique**

Pour permettre l'enseignement des cours de musique, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 10 emplois d'assistants d'enseignement artistique comme agents non titulaires pour une durée d'un an, du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Pour information : une journée de présentation des instruments de l'école de musique municipale aura lieu au relais culturel La Saline vendredi 11 septembre 2009 en journée ; elle est destinée aux élèves des écoles du secteur. Les inscriptions auront lieu le même jour de 17 h à 19 h.

→ Médiathèque

• achat de sacs

Le conseil municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité est favorable à l'acquisition de 1 500 sacs en jute avec pochette frontale et impression pour un montant de 3 376 € HT, soit 4 036,50 € TTC.

Pour information : la médiathèque a dépassé le seuil des 1000 abonnés (1013 très exactement au 1^{er} septembre 2009).

Un spectacle aura lieu à la médiathèque pour les enfants de 3 à 10 ans « Mad'moiselle BIBI » le mercredi 16 septembre 2009 à 16 heures avec entrée est gratuite.

Céline GEFFROY interroge sur la mise en place d'un système informatique pour le rendu des livres.

→ Contrat aidé

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision du 29 juillet 2009 pour l'embauche d'une personne en contrat aidé comme agent d'entretien à raison de 10 heures/semaine pour le nettoyage du rez-de-chaussée de l'école maternelle. Il informe que l'agent d'entretien du relais culturel est en congés de maladie et qu'il faudrait embaucher la personne en contrat aidé pour une durée de 30 heures/semaine à compter du 1^{er} septembre 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

→ Décision modificative

• transfert de crédit

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat du terrain rue de la Bergerie, il faut prévoir les crédits pour le paiement de la transaction qui s'élève 162 000 € (157 940 € + frais de notaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide un transfert de crédit de 72 000 € de l'article 2151 programme 213 « VOIRIE 2009/2011 » à l'article 2111 programme 016 « ACQUISITION DE TERRAINS ».

→ Situation financière de la commune de l'année 2008

Le Maire informe le conseil municipal que le trésorier de Soultz-sous-Forêts a fait parvenir les fiches de situation financière de la commune de l'année 2008. La comparaison avec les collectivités de la même strate fait apparaître :

- des charges et surtout des produits de fonctionnement élevés
- des produits fiscaux très importants
- un excédent comptable supérieur aux moyennes
- des ressources d'investissement dans la moyenne mais très peu d'emplois d'investissement
- un important excédent de financement
- un encours de dette élevé mais ne représentant que 3 années de CAF (capacité d'autofinancement)
- une annuité de la dette supérieure aux moyennes
- une capacité d'autofinancement (CAF) élevée qui reste importante après le remboursement des emprunts.

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- fonds de commerce situé 23, rue du Docteur Deutsch - activité exercée officine de pharmacie
- terrain de construction cadastré section 37 n° 520/11 lieudit « Plan » d'une contenance de 3312 m²
- immeuble cadastré section 2 n° 1 lieudit « Rue du Frohnacker » d'une contenance de 2377 m²
- immeubles cadastrés section 23 n° 167/100 lieudit « rue des Vosges » et section 35 n° 56 lieudit « Meissacker » de contenances respectives 570 m² et 126 m²

Pour information : le Maire informe l'assemblée que la propriété DANGLER sise 12, rue de la Bergerie est en vente et qu'il a sollicité l'évaluation du service du Domaine.

5. DIVERS

→ Correspondants Prévention Routière

Le 22 novembre 2005 l'Association des Maires de France et l'Etat ont signé une charte nationale de partenariat de la sécurité routière. Le bureau de l'Association des Maires du département du Bas-Rhin a décidé de relancer, lors de cette mandature municipale, une des actions proposées par cette charte nationale qui consiste à la constitution d'un réseau de « correspondants Prévention Routière » nommés au sein de chaque commune afin d'être un relais d'information et de sensibilisation.

Le Président de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin demande donc au Maire de désigner 2 correspondants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de la municipalité.

Avec l'accord des intéressés, Le Maire désigne les correspondants Prévention routière :

- M. Dominique STOHR, correspondant titulaire
- M. Christian KLIPFEL, correspondant suppléant.

→ Comptes rendus d'activité 2008

Différents organismes ont fait parvenir les comptes rendus d'activité pour l'année 2008 :

- **Syndicat Intercommunal de la Région de Sultz-sous-Forêts**

Généralités : Le SIVOM a été créé par arrêté préfectoral du 28 mai 1968, modifié le 15 avril 1969 et ses attributions ont été redéfinies par arrêté préfectoral du 16 juin 1992. Depuis cette date le groupement des communes n'est plus un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) mais un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le syndicat assure la gestion du gymnase de Sultz-sous-Forêts et des investissements du Collège dans le cadre de l'appel de responsabilité auprès du Département du Bas-Rhin. Il compte 14 communes membres et une communauté de communes.

Le comité directeur se compose de 34 délégués pour les communes membres. Chaque commune est représentée par 2 délégués, la communauté de communes est représentée par 6 délégués.

L'exécutif : M. Charles GRAF, Président ; MM. Edmond FABCHER, Jean-Claude KOEBEL et Claude SCHMITT, vice-présidents.

Gestion du Gymnase : le gymnase est loué en temps scolaire au collège de l'Outre-Forêt ; en dehors à des associations sportives à raison de 13,72 €/heure. L'atelier technique du gymnase a été achevé en mai 2008 et son coût s'est élevé à 70 455,31 € HT ; il a été subventionné à hauteur de 17 673 € au titre de la DGE et de 14 408,42 € par le Département du Bas-Rhin.

Gestion du Collège : un programme de travaux d'investissements annuel est élaboré entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat ; ces travaux sont payés par le Syndicat, le Département remboursant 90 % de leur coût HT ainsi que l'intégralité de la TVA acquittée ; les 10 % restant étant à la charge du Syndicat.

Rapport financier : participation des communes et de la communauté de communes d'un montant de 84 600 €, montant reconduit pour 2009. Le SIVU n'a pas de dette en cours.

Excédent de fonctionnement 2008 : 126 688,34 € ; excédent d'investissement : 18 587,52€.

- **SMICTOM Nord du Bas-Rhin**

Indicateurs techniques : le SMICTOM Nord du Bas-Rhin dessert 90 677 habitants qui ont produit 57 757 tonnes de déchets en 2008, ce qui représente 637 kg par habitant/an.

Devenir des déchets :

- 32 227 tonnes de déchets enfouis au centre de stockage de Wintzenbach
- 780 tonnes incinérées à IUOM de Strasbourg
- 44 tonnes d'amiante stockées
- 5 860 tonnes dans les poubelles bleues (dont 450 tonnes de refus de tri)
- 25 249 tonnes collectées dans les déchetteries dont 16 339 tonnes de déchets qui auront une 2^{ème} vie grâce à la valorisation ou le recyclage et 8 910 tonnes de non-recyclables qui sont enfouies au CSDND
- 26 tonnes de papier associatif valorisées
- 2 931 tonnes collectées par le biais des conteneurs de proximité (verre et huile).

Indicateurs financiers : dépenses réelles 2008 : 9 411 166 € ; recettes réelles 2008 : 10 454 745 €

- **Gaz Réseau Distribution France**

La distribution publique de gaz naturel est confiée à GrDF par un contrat de concession d'une durée de 30 ans, rendu exécutoire le 1^{er} septembre 2000.

Longueur du réseau gaz : 12 518 mètres

Nombre de clients gaz : 217

Quantités d'énergie acheminées : 7 290 910 kWh

Recettes d'acheminement : 67 548 €

Valeur nette du patrimoine concédé : 866 610 €

Redevance de concession R1 versée : 1 464 €

Pour permettre la diffusion des différents comptes rendus d'activités aux conseillers municipaux par voie électronique, il sera demandé aux divers syndicats et prestataires de les faire parvenir en mairie par courriel.

→ **Diverses informations**

- la rentrée des classes aura lieu jeudi 3 septembre 2009 ; 5 enfants de l'école maternelle sont inscrits au périscolaire. Vu le nombre important d'enfants de Hohwiller (36) utilisant le transport scolaire, un 2^e bus pris en charge par la communauté de communes du Sultzerland fonctionnera pour les enfants de l'école élémentaire de plus de 6 ans qui fréquentent le périscolaire

- le marché alimentaire hebdomadaire avec des producteurs pour développer la vente de produits fermiers et dynamiser la commune et les commerces du centre ville démarrera le vendredi 18 septembre 2009. Il aura lieu sur la place du Général de Gaulle de 16 h à 19 h, pour s'adapter aux horaires des personnes actives. Il sera accompagné d'un plan de communication : radios Top Music et Radio Liberté, annonce dans les DNA, publication sur le site et diffusion de flyers
- la caisse de mutualité Sociale Agricole lance une campagne d'information « Gare aux Tiques » le vendredi 18 septembre 2009 de 15h30 à 18h dans la forêt de Haguenau. Si des élus sont intéressés, prière de se faire inscrire à la mairie avant le 4 septembre 2009
- **Invitations**
 - dimanche 6 septembre 2009 à 9 h 45 en l'église Saints Pierre et Paul de Sultz-sous-Forêts : célébration d'action de grâce à l'occasion du départ des abbés Claude BREESE et Julien BERBETT et de l'arrivée du diacre Boris MILAVEC, et vin d'honneur
 - vendredi 25 septembre 2009 à 20 heures : dégustation gratuite de vins au supermarché MATCH de Sultz-sous-Forêts

→ Prochaines manifestations

- dimanche 13 septembre
 - randonnée cyclo à La Saline
 - vide greniers au Bruehl
 - marche d'orientation, finale du championnat des Vosges organisée par le Club Vosgien
- samedi 19 septembre 2009 à 20 heures : ouverture de la saison culturelle avec présentation et spectacle « De la fuite dans les idées »
- dimanche 20 septembre : kirwe à Hohwiller et spectacle des Sentiers du Théâtre à Hohwiller
- mercredi 7 octobre à 20 h 15 : prochaine réunion du conseil municipal

Jean-Laurent VONAU fait remarquer que la plaquette de La Saline est très bien conçue, mais qu'il faudrait mettre les sigles des financeurs sur la dernière page et qu'il manque le logo de la Ville de Sultz-sous-Forêts. Il constate également qu'il n'y a pas de manifestation dans le cadre de la journée du patrimoine, ni de la journée juive.